



Un Procès criminel aux Trois-Rivières en 1759

Gérard Malchelosse

Number 18, 1953

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080056ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080056ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

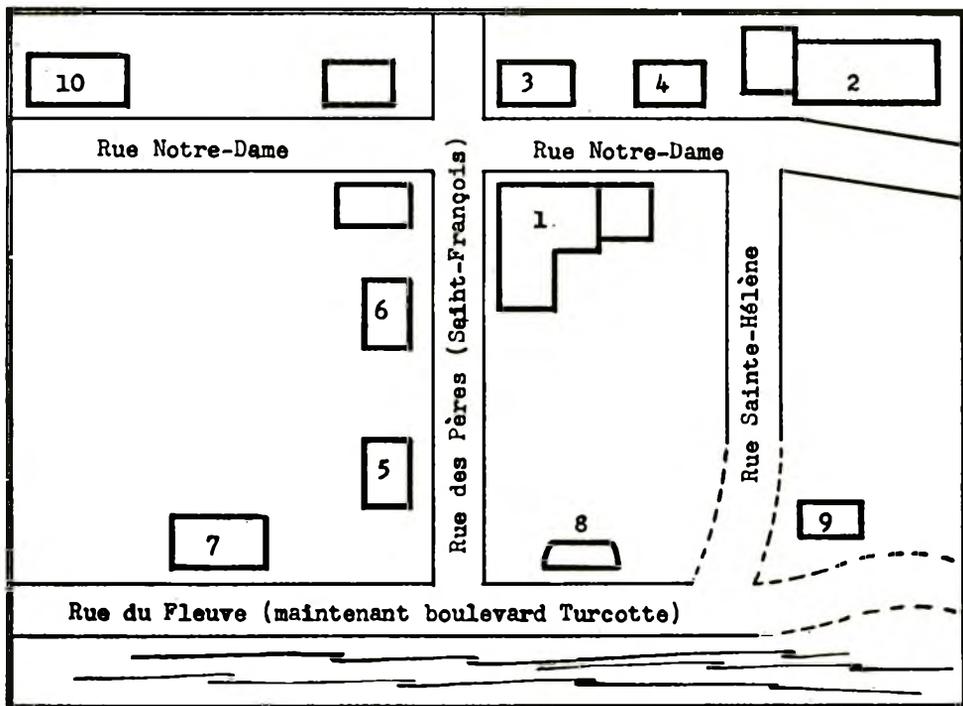
0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Malchelosse, G. (1953). Un Procès criminel aux Trois-Rivières en 1759. *Les Cahiers des Dix*, (18), 206–226. <https://doi.org/10.7202/1080056ar>



1. Couvent des Récollets.
2. Monastère des Ursulines.
3. Maison de Gannes, bâtie en 1756 par M. de Gannes, major des troupes aux Trois-Rivières. Le juge Vallières de Saint-Réal habita cette maison, devenue depuis 1946 la propriété et domicile de Raymond Douville.
4. A cet endroit résidait en 1759 Joseph Hertel de Cournoyer, sieur de la Frenière, époux d'Antoinette Bouton. La maison de Cournoyer qui apparaît dans *Vieux Manoirs, vieilles maisons*, n'est pas la même qui existait lors du drame de 1759.
5. Maison où étaient les dames Chatelain et de Niverville.
6. Dans cette maison habitait tout probablement M. de Noyelle.
7. Maison de la veuve La Roche.
8. Ici a été érigé, lors des fêtes du III^e centenaire, en 1934, le monument du sieur de la Vérendrye, le découvreur des Montagnes Rocheuses, sur l'emplacement concédé à Antoine Desrosiers en 1647.
9. Maison du sieur Dufault.
10. Maison de M. de Tonnancour, plus tard siège du premier évêché, et aujourd'hui propriété des RR. SS. Filles de Jésus où elles ont établi un Jardin de l'Enfance.

Un Procès criminel aux Trois-Rivières en 1759 ⁽¹⁾

Par GÉRARD MALCHELOSSE

L'ATTENTAT

Le 20 août 1759, vers une heure et demie de l'après-midi, aux Trois-Rivières, en leur domicile, rue des Pères, mesdames Chatelain et de Niverville ayant donné un ordre à Marie la Sauvagesse, leur esclave, qui passait un couteau de cuisine sur une pierre à aiguiser, Marie, subitement irritée, se jeta sur elles et leur infligea des blessures avec cette arme.

Disons tout de suite que, sous le régime français, les Trifluviens, semble-t-il, appelaient familièrement « rue des Pères » le tronçon de rue qui longeait l'établissement des Franciscains ou Récollets, et qui allait de la rue des Remparts ou du Fleuve, aujourd'hui le boulevard Turcotte, à la rue des Ursulines. Elle a dû recevoir son nom de Saint-François de ces fils de saint François. On lui donne à présent le nom de Saint-François-Xavier, ce qui la fait jésuite. Après, elle reprenait le nom de rue Saint-François et montait vers le nord jusqu'à la rue Haut-Boc où elle rejoignait le chemin du roi tracé à travers champs jusqu'à la rue actuelle Saint-Maurice, qui conduisait au Passage. Le Passage, c'était la traverse du Saint-Maurice, « chez Pagé, » comme on disait en 1840-1850. Reprenons notre récit.

Anne Chatelain, âgée de douze ou treize ans, qui était au jardin, entendant du bruit et des cris, accourut et vit sa mère et sa soeur luttant contre la Sauvagesse pour lui enlever le couteau. Les blessures des deux dames saignaient abondamment. Anne saisit le couteau près

(1) Les papiers de ce procès sont dans le registre des "Sentences et Jugements des procès criminels," au greffe des Trois-Rivières, et s'intitulent : "Procès de la Sauvagesse qui a donné des coups de couteau à Mesdames Chatelain et de Niverville, 20 août 1759." Nous les résumons à peu près dans les mêmes termes que l'a fait Benjamin Sulte dans *Le Chevalier de Niverville*, M.S.R.C., 1910, pp. 50-52.

du manche, mais la Sauvagesse se défendit, conserva son arme et, en l'arrachant, blessa légèrement la main de la jeune fille. Alors, les deux dames se mirent à pousser la Sauvagesse vers la cuisine, où elle se retira, tenant toujours son couteau et les en menaçant. Bientôt après, elle se rendit au jardin.

Marguerite Chatelain, âgée de huit ans, était dans une chambre de la maison. Madame de Niverville l'appela pour aller chez la veuve La Roche, leur voisine, chercher du secours. Celle-ci étant absente, l'enfant se mit à crier, dans la rue : « Au meurtre, au meurtre. »

La maison de la veuve La Roche était située rue du Fleuve, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'hôtel « Château Normandy » (ancien Hôtel du Voyageur). Sur la rue des Pères, il y avait deux maisons. Rien ne nous prouve que la maison des femmes Chatelain et de Niverville était la plus près du fleuve, mais comme le texte que nous possédons dit que leur maison était voisine de la veuve La Roche, on peut supposer que c'était celle-là, et non l'autre qui était apparemment celle de M. de Noyelle. Il est possible que ce soit par les cours, à l'arrière des deux maisons, que madame de Niverville envoya la fillette chez la veuve La Roche.

M. de Noyelle entendit de chez lui les cris de Marguerite Chatelain. Il accourut, entra dans la maison et y trouva les deux dames blessées. La Sauvagesse, revenue du jardin, était montée au grenier.

Anne Chatelain alla avertir le médecin. Quatre soldats de la garnison arrivèrent, et M. de Noyelle monta au grenier avec eux. La Sauvagesse s'était renfermée à clef dans un cabinet, dont ils entreprirent d'enfoncer la porte.

Théodore Panneton, qui passait dans la rue, fut mis au courant de l'incident. Il entra à son tour dans la maison, monta au grenier et, sortant un couteau, aida les personnes présentes à ouvrir le cabinet. La Sauvagesse était pendue. M. de Noyelle demanda à Panneton, qui tenait toujours son couteau, de couper la corde. Ce qu'il fit, puis il tâta le pouls de la malheureuse : il ne battait pas. Il lui jeta de l'eau à la figure ; le corps resta sans mouvement. Au procès qui suivit,

Panneton dit qu'il ne se rappelle pas avoir coupé la corde, tant il avait été frappé par le macabre spectacle.

Le chirurgien Alavoine, arrivé sur les lieux, examina et pansa les blessures des dames Chatelain et de Niverville, puis monta au grenier, où il fit dresser un lit et y fit déposer la Sauvagesse qu'il saigna, parce qu'il croyait avoir remarqué certains signes de vie. Un quart d'heure après, on constata qu'elle respirait.

Pendant ce temps, madame de Saint-Martin, avertie par son fils âgé de six ans, était arrivée à l'étage inférieur et s'occupait à soigner les deux dames blessées, qui perdaient encore beaucoup de sang.

Le juge Le Proust arriva ensuite, trouva les deux dames couchées chacune dans un lit séparé, et mit la Sauvagesse en état d'arrestation, pour ensuite la conduire en prison.

Alavoine reçut du juge l'ordre de dresser un rapport de l'état des blessées : « Madame Chatelain, écrivit-il, frappée à la partie latérale gauche supérieure de la poitrine et à la partie moyenne de l'épaule gauche, le tout curable. Madame de Niverville, frappée à la partie supérieure de l'épaule droite, et une égratignure à l'épaule gauche, le tout curable. » Le compte d'Alavoine s'élève à vingt-trois francs, pour la visite et le rapport médical.

LE PROCES

A l'examen qui eut lieu le lendemain, 21 août, devant Le Proust, la Sauvagesse eut un interprète nommé d'office, en la personne de Joseph Chevalier.

L'accusée n'a pas de nom de famille mentionné. On l'appelle, et elle-même dit se nommer Marie, être esclave de M. de Niverville, de race panis⁽²⁾ du Nebraska, et née dans un village cris. Elle ignore son âge (40 ans ?), ne parle que la langue outaouaise; elle est païenne, ou plutôt n'a qu'une très faible notion de Dieu. Elle ne peut distinguer entre la vérité et le mensonge. Le serment lui est tout à fait

(2) Sur les esclaves nègres et panis, voir Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, VI, 200-202; *A travers les registres*, pp. 127, 157; *M.S.R.C.*, 1900, I, 31, 35, 37.

inconnu. Elle n'est parmi les Français que « depuis quelque temps. » Elle dit qu'elle ignorait que son acte méritait un châtement; qu'elle a agi par colère et croyait faire plus de peur que de mal; qu'elle en voulait à ses maîtresses pour quelques mauvais traitements et gronderies; et enfin, qu'elle n'avait pas bu. Plus tard, elle avoua avoir de la haine, et qu'elle ne savait au juste si elle avait voulu ou non tuer ses maîtresses. Enfin, rendue à Montréal, où le procès fut repris au mois de décembre, elle dit qu'elle avait pris de la boisson.

Après l'audition des témoins, le juge et le procureur du roi se concertèrent. Un mandat d'arrestation fut lancé le 24 août contre la Sauvagesse, et fut exécuté le 27 par Pillard, avec l'aide de Jean Hurel et de Louis Langlois, soldats de la garnison, qui signèrent l'écrou, ainsi que François Thomas et Pillard.

Le procès eut lieu le 11 septembre, deux jours avant la première bataille des plaines d'Abraham. Le juge Le Proust siégeait avec Jean-Baptiste Fafard Laframboise, qui signe « Laframboise, » et Claude Poulin Cressé, qui signe « Cressé, » tous deux « assesseurs ordinaires en ce siège. »

La sentence rendue par le juge se lit comme suit : « Marie Sauvagesse sera battue et fustigée, nue, de verges, par l'exécuteur de la haute justice, dans les carrefours et lieux accoutumés de cette ville et, à l'un d'iceux, flétrie d'un fer chaud marqué d'une fleur de lis sur l'épaule droite et, ce fait, bannie à perpétuité de cette juridiction, et à elle enjoint de garder son ban sous les peines des ordonnances, et en outre condamnée à trois livres d'amende envers le roi, et aux dépens du procès. » Sulte dit que les trois francs et les frais sont là plutôt pour la forme que pour le fonds.⁽³⁾

M. de Tonnancour, procureur du roi, en appela tout de suite au Conseil supérieur de Québec, réclamant la pendaison de la Sauvagesse.

Le 28 décembre, à Montréal, Perthuis, conseiller faisant fonction de procureur général du roi au Conseil supérieur, ayant examiné les

(3) *M.S.R.C.*, 1910, p. 52.

pièces du procès, fait rapport au dit Conseil, et conclut à ce que la Sauvagesse soit « pendue à une potence dressée sur la place du Marché à Montréal, et que ses biens soient confisqués, » etc.

Le lendemain, 29 décembre, le Conseil supérieur s'assemble en séance extraordinaire. La Sauvagesse est de nouveau interrogée. Les pages de son interrogatoire sont cotées par Bigot, qui conduit la procédure, et un nommé Saint-Jean, interprète. Thomas Cugnet, conseiller, fait rapport ordonnant la peine de mort.

Sentence : la Sauvagesse « restera pendue deux heures durant, puis le corps jeté à la voirie; ses biens confisqués, » etc. Le tout sera publié au son du tambour dans les carrefours des Trois-Rivières.

Tel est, en résumé, le récit du drame qui s'est déroulé dans les murs de la petite cité trifluvienne, en 1759, au moment même où se livrait à Québec la bataille qui devait sceller à jamais le sort de la Nouvelle-France. Sulte croit que ce fut la dernière exécution capitale sous le régime français.

LES ACTEURS DU DRAME

Nous avons vu que les témoins en cette affaire sont : madame de Saint-Martin, M. de Noyelle, le chirurgien Alavoine, Théodore Panne-ton, Anne et Marguerite Chatelain, Jean Hurel, Louis Langlois, François Thomas.

Louis Langlois, soldat de la garnison, nous est inconnu. Voyons qui étaient les autres personnes.

Madame de Saint-Martin

Gabrielle Le Gardeur de Croisy, âgée de trente-quatre ans, épouse de Jean-Jacques Gorge de Saint-Martin, capitaine d'une compagnie d'infanterie dans les troupes de la Marine, demeure rue Saint-Pierre, paroisse Notre-Dame, aux Trois-Rivières. Elle signe : « Croisil de St. Martin. » Le 20 août 1759, son fils (six ans) l'avertit que mesdames Chatelain et de Niverville venaient d'être poignardées; elle accourt et fut des premières personnes qui eurent connaissance de l'affaire. (4)

(4) Tanguay, IV, 323.

M. de Noyelle

Nicolas-Joseph de Fleurimont de Noyelle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de roi en la ville et gouvernement des Trois-Rivières, demeure rue des Pères, paroisse Notre-Dame, est âgé de soixante-cinq ans. Il signe : « Noyelle. » Repassé en France avec la plupart des officiers comme lui, à l'automne de 1760, il mourut l'année suivante à Rochefort, le 16 août 1761. L'aîné de ses fils et un de ses petit-fils furent également faits chevaliers de Saint-Louis.⁽⁵⁾

M. de Noyelle avait épousé à Montréal, le 8 août 1718, Marie-Charlotte Petit de Livilliers qui lui donna sept enfants, dont quatre atteignirent l'âge adulte :⁽⁶⁾

1. Charles-Joseph, baptisé à Montréal le 7 juillet 1719, marié à Montréal, le 22 mai 1741, à Marguerite Gadois dit Maugé, commandant à Michilimakinac en 1746, lieutenant en 1756, père de six enfants. Fait chevalier de Saint-Louis le 27 mars 1761. Parti pour la France sur le vaisseau *La Jeanne*, le 10 octobre 1761, il fut capitaine dans les volontaires d'Afrique, où il mourut à l'île de Gorée, en 1767.⁽⁷⁾

2. Nicolas-Timothee, baptisé à Montréal le 26 janvier 1723, enseigne en pied à Louisbourg (1748-1761) où il était passé en 1748 sur le vaisseau *Le Léopard*. *Le Léopard* fit sa dernière traversée en 1756, amenant des troupes de France à Québec. Il fut condamné aussitôt après son arrivée à Québec.⁽⁸⁾

3. Pierre-Philippe, baptisé à Montréal le 30 août 1726, marié le 14 juin 1751, à Boucherville, à Marie-Anne Boucher de la Broquerie,⁽⁹⁾ cadet à l'aiguillette en 1756, père de six enfants. On a dit qu'il resta dans la colonie après la cession du Canada à l'Angleterre, et

(5) Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis au Canada*, pp. 148, 187, 237.

(6) Tanguay, III, 346.

(7) Fauteux, p. 187; Tanguay, III, 346.

(8) *Documents sur la N.-F.*, IV, 21, 24, 28, 44; Daniel, *Officiers de Plaisance*, pp. 72, 81; *Famille de Léry*, pp. 61, 140; Tanguay, III, 346.

(9) M. de Longueuil, gouverneur de la place, assiste au mariage; *Le Jeune, Dictionnaire Général du Canada*, II, 10.

qu'il s'établit au Détroit où sa descendance se serait perpétuée jusqu'à la fin du siècle dernier. *La Minerve* de Montréal du 18 mars 1875 rapporte que « Pierre de Noyelle, descendant de la vieille famille de ce nom, à laquelle était allié Antoine de Lamothe-Cadillac, fondateur de Détroit, vit encore en cette ville et qu'il a en sa possession un arbre généalogique remontant à 1395, sans compter des reliques de famille. » Si je ne fais erreur, celui qui s'intitulait alors, au Détroit, Pierre de Noyelle était un Desnoyers.

4. Marie-Charlotte, baptisée à Montréal le 13 mars 1734, mariée aux Trois-Rivières, le 7 janvier 1760, à Louis Blanchard, originaire d'Hennebont, en Morbihan, capitaine au régiment de Languedoc. Ce couple retourna en France avec les troupes et les officiers français, à l'automne suivant.

Le 15 juillet 1830, Pierre Weilbrenner rend foi et hommage pour partie du fief de Boucherville, dont il avait acheté une portion, le 12 octobre 1818, par devant Dumoulin, notaire aux Trois-Rivières, de Pierre de Noyelle de Fleurimont, lequel en avait hérité de Marie-Charlotte Boucher de la Perrière sa mère, François Boucher de la Perrière son grand-père, François de Contrecoeur de la Perrière son oncle et Louise Boucher de la Perrière sa tante. Weilbrenner avait acquis l'autre portion d'Hyacinthe Séguin, qui l'avait achetée de Séraphin Bouc, lequel la tenait par achat de Marie-Catherine Manthet (?), qui la possédait en vertu d'un contrat d'échange dans lequel intervenait Angélique-Renée Boucher de la Bruère, femme de Joseph Chaumont.⁽¹⁰⁾

Le chirurgien Alavoine

Charles Alavoine, âgé de soixante-quatre ans, donc né en 1695, maître-chantre à l'église paroissiale depuis plus de vingt-cinq ans, médecin des Ursulines depuis 1725 et chirurgien-major de la garnison des Trois-Rivières, demeure rue du Coteau, paroisse Notre-Dame, et est dit « seul chirurgien quant à présent en cette ville. » Venu de

⁽¹⁰⁾ P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, II, 275-283; Griffe Dumoulin, notaire aux Trois-Rivières, 12 oct. 1818.

France, vers 1708, avec son père, Charles Alavoine, ancien capitaine qui se fit marchand et mourut à Montréal en 1749, sa mère Marie-Thérèse Machard, aussi décédée à Montréal, dès 1728, et deux soeurs qui se marièrent, à Montréal, à des Canadiens, le chirurgien Alavoine, après la cession du Canada, resta aux Trois-Rivières et y fut inhumé le 9 juillet 1764.⁽¹¹⁾ Sa femme, née Marie-Anne Lefebvre-Lassisseraye, qu'il avait épousée, aux Trois-Rivières, le 27 avril 1722,⁽¹²⁾ lui survécut et mourut au même endroit, le 10 mai 1777.⁽¹³⁾

Théodore Panneton

Théodore Panneton⁽¹⁴⁾ fils, âgé de vingt-cinq ans, menuisier, marié à Madeleine Boulanger depuis deux ans et père d'un enfant, comme lui prénommé Théodore, demeure en ville. Il signe : « Panneton. » Tanguay et Desaulniers disent que son ancêtre Claude Panneton, arrivé au Canada en 1685 comme musicien dans les troupes de la Marine, était fils de « Pierre et de Louise Joseph, du bourg de Remesson, diocèse de Lyon. » Ce texte, mal ponctué, contient deux erreurs flagrantes. Primo : Claude Panneton était originaire du village de Renaison (et non Remesson), dans le Forez, non loin de Lyon, d'où émigra aussi Antoine Desrosiers, l'ancêtre de cette famille au Canada.⁽¹⁵⁾ Secundo : la mère se nommait Louise-Josephte Dubourg. Théodore Panneton décéda aux Trois-Rivières le 22 mars 1814, âgé de quatre-vingts ans (quatre-vingt-dix ans, dit le registre). Sa veuve lui survécut trois ans. Elle fut inhumée le 23 juin 1817, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Nombreuse descendance.

(11) Une coquille typographique non corrigée, dans *Les Cahiers des Dix*, 1950, no. 15, p. 87, le fait erronément mourir le 9 janvier.

(12) Ont signé au registre : Joseph Boulanger et Antoine de la Girardière, de la Communauté des Frères Charon. Le prêtre qui célèbre le mariage est Jean-Baptiste Dugas, curé de la côte Saint-François (-du-Lac) qui agit par permission spéciale. Ce prêtre ne signe pas. Tanguay, II, 26.

(13) Voir *B.R.H.*, 1915, p. 23; 1932, p. 516; et, surtout, une excellente biographie par Raymond Douville, dans *Les Cahiers des Dix*, 1950, no. 15, pp. 83-88.

(14) Parfois appelé, comme son père d'ailleurs, Théodose. Tanguay, I, 460; VI, 203; F. L. Desaulniers, *Recherches généalogiques*, pp. 169-172.

(15) Benjamin Sulte. *Le Bien Public*, 27 sept. 1917; *Les Cahiers des Dix*, 1951, no. 16, p. 195.

Jean de Hurel

Jean de Hurel dit Flamand était fils de Jean de Hurel et de Marie Landoc, de la paroisse Saint-Pierre, diocèse de Lille, dans les Flandres françaises, d'où venait apparemment aussi son ami Jean Sulte, l'aïeul de l'historien trifluvien Benjamin Sulte.

Tanguay n'a rien sur lui sous le nom de Hurel, mais au volume III, p. 570, (aussi au volume V, p. 56, au mot Labonne), il a Jean Durel, fils de Jean et de Marie Lantduce, de Saint-Pierre, diocèse d'Ypres, Flandre (Occidentale). Probablement aujourd'hui Saint-Pierre-Brouck, département du Nord. Ypres est à une quarantaine de milles au nord-ouest de Lille.

Jean de Hurel était soldat de la garnison des Trois-Rivières lorsque comme tel, sur un ordre de Pillard, il contribua à arrêter Marie la Sauvagesse, le 27 août 1759. Le 3 mai 1761, en présence de Jean Sulte qui lui sert de témoin, il épouse, aux Trois-Rivières, Marie-Madeleine, fille de Pierre Labonne et de Marie-Madeleine Boisvert. Le 31 août suivant, il signe à son tour comme témoin au mariage de Jean Sulte à Thérèse Trudel. Mais ce n'est que le 2 février 1765 qu'un acte du notaire Pillard nous apprendra qu'il était tailleur d'habits⁽¹⁶⁾. Le 22 juillet suivant, aux Trois-Rivières, « Jean de Hurel, tailleur d'habits, » et « Jean Sulte, cordonnier, » signent un acte comme témoins. Devenu veuf, Jean de Hurel épousa en secondes noces, aux Trois-Rivières, le 16 janvier 1786, Marie-Charlotte, fille de Joseph Vincent dit Lachaussée et de Marie-Catherine Desjardins. Tanguay n'indique aucun enfant né des deux mariages de Jean de Hurel, lequel mourut aux Trois-Rivières le 16 septembre 1805, âgé de quatre-vingt-cinq ans, donc né en 1720, laissant une nombreuse famille issue de ses deux unions conjugales⁽¹⁷⁾. Ses descendants, qu'il ne faut pas confondre avec les Aufrage ou Hautrage dit Flamand, les Deguisse dit Flamand et les Ladrière dit Flamand, ont porté le surnom de Flamand.⁽¹⁸⁾

(16) Sulte, *Histoire de Saint-François-du-Lac*, p. 107, où une coquille typographique en fait Jean de Enevel.

(17) Voir *B.R.H.*, 1951, pp. 71-75.

(18) Tanguay, I, 165; II, 87; III, 279, 280; IV, 469; V, 75.

François Thomas

François Thomas dit Tranchemontagne, né en 1706, fils de François et de Catherine Ribard, du diocèse de Rouen, en Normandie, était sergent dans les troupes lors de son mariage, aux Trois-Rivières, le 13 mai 1734, à Catherine Maudoux, Canadienne. En 1759, il était géolier aux Trois-Rivières, et c'est en cette qualité qu'il signe l'érou de Marie la Sauvagesse. Outre une fille, Marie-Josephite, baptisée aux Trois-Rivières, le 1 octobre 1737, et mariée, au même endroit, le 25 octobre 1756, à Jacques Lemaître-Lottinville, il avait eu un fils, aussi prénommé François, baptisé aux Trois-Rivières le 24 février 1735, que Tanguay attribue par distraction (VII, 309) à un homonyme de Thomas père, François Thomas dit Beaulieu, marié à Marie-Madeleine Labrecque, domiciliés en la ville de Québec. François II épousa aux Trois-Rivières, le 20 novembre 1756, la belle Pétronille Le Boulanger dit Saint-Pierre, de qui il eut, deux jours plus tard, d'après le registre des Trois-Rivières, une fille baptisée Marie-Louise. Ce ménage s'établit à l'Île Dupas où il éleva plusieurs enfants, que Tanguay place tantôt à Thomas, tantôt à Tranchemontagne.⁽¹⁹⁾

Joseph Chevalier

Joseph Chevalier, armurier, demeurant « en sa maison, rue du Coteau, paroisse Notre-Dame, » signe « Chevalier. » Né en 1725 à Michillimakinac, où son père Jean-Baptiste était traiteur et interprète, Chevalier y vécut ses années de jeunesse. C'est sans doute à ce long séjour dans l'Ouest qu'il dut la connaissance qu'il avait des langues indiennes. Marié deux fois, 1° en 1749, à Louise Durozeau, qui mourut vers 1764; 2° en 1765, à Marie-Josephite Langlois, Chevalier aurait eu vingt-cinq enfants de ses deux femmes, soit dix de sa première, aux Trois-Rivières, de 1750 à 1764, et quinze de sa seconde, de 1766 à 1793, à Repentigny où il était allé s'établir peu après la conquête.⁽²⁰⁾ Sa mère, née Françoise Alavoine, était parente du docteur Charles

(19) Tanguay, VII, 308, 309, 334. Au mariage de François Thomas et de Pétronille Boulanger, il n'y avait aucun des parents des deux conjoints. Les seuls témoins mentionnés sont : André Corbin et Théodore Panneton fils.

(20) Tanguay, III, 56, 59.

Alavoine, dont il a été ci-dessus question. Joseph Chevalier fut un des premiers à s'associer avec Aaron Hart pour faire la traite des fourrures dans le Haut Saint-Maurice vers 1768.⁽²¹⁾

Le juge Le Proust

Jean Le Proust, praticien en la juridiction royale des Trois-Rivières, est juge en cette partie, « attendu le départ de Mr le lieutenant général. »⁽²²⁾

Jean Le Proust avait reçu de l'intendant, le 27 juillet 1746, une commission de notaire royal pour le gouvernement des Trois-Rivières, où il semble qu'il soit arrivé cet été avec son frère Antoine-Claude. Tous deux étaient fils de feu Antoine Le Proust, maître chirurgien, et de Marie-Anne Rion ou Riou, de la paroisse de Saint-Martin d'Angl, évêché de Poitiers, en Poitou.

Le 8 mai 1747, aux Trois-Rivières, Antoine-Claude Le Proust, sergent dans les troupes de la Marine, épouse Marie-Charlotte, fille de Jacques Godefroy de Vieux-Pont et de Françoise Véron de Grandmesnil, après dispense de deux bancs et d'une alliance au troisième degré. De ce mariage naquirent plusieurs enfants.⁽²³⁾ Antoine-Claude Le Proust fut marguillier aux Trois-Rivières de 1750 à 1754, mais en septembre de cette dernière année, il sortit de charge, vu qu'il partait pour la France, d'où il ne revint qu'à l'été suivant.

Le 25 septembre 1747, Jean Le Proust, notaire royal en la juridiction des Trois-Rivières, y épouse à son tour Marie-Anne, fille de feu Pierre Goubaut, ci-devant substitut du procureur du roi, et de Barbe La Favery, des Trois-Rivières. Marie-Anne Goubaut mourut tôt et fut inhumée aux Trois-Rivières le 27 décembre 1755. De ce mariage étaient nés deux enfants qui moururent au berceau : 1. Marie-Anne, baptisée le 29 novembre 1748, inhumée le 24 décembre suivant; 2. Antoine-Claude, né le 11 février 1753, inhumé le 29 mars de la même année.

⁽²¹⁾ Raymond Douville, *Aaron Hart*, p. 41 et suiv.

⁽²²⁾ René-Ovide Hertel de Rouville était le lieutenant général au siège de la juridiction des Trois-Rivières.

⁽²³⁾ Tanguay, VI, 460.

Le 13 avril 1748, Jean Le Proust signe, avec J.-B. Fafard dit Laframboise, Hertel de Rouville, procureur du roi, et Pillard, greffier, le jugement qui est porté contre Jean Magollier dit Saint-Joseph, soldat de la compagnie de Hertel de Cournoyer, accusé de divers faux et condamné à la flagellation et à être marqué au fer chaud d'une fleur de lis sur « l'épaule dextre », puis à être ensuite banni de la ville. Il y a appel devant le Conseil supérieur.⁽²⁴⁾

Jean Le Proust fut le notaire ou agent des Ursulines des Trois-Rivières de 1748 à 1758. Son greffe, déposé au palais de justice des Trois-Rivières, commence en 1746 et se termine en 1761.

Le 11 février 1760, Le Proust signe l'un des derniers procès du Cahier ou Registre des Audiences aux Trois-Rivières. Il n'était pas encore remarié lorsqu'il retourna en France en 1761. Une note inscrite sur son répertoire se lit comme suit : « Le 26 septembre 1761, étant sur le point de son départ pour la France, Leproust, par ordre de M. Bruyère, secrétaire-juge avocat député par Sa Majesté britannique, dépose son registre au secrétariat du gouvernement des Trois-Rivières. »⁽²⁵⁾

Son frère Antoine-Claude resta dans la colonie et éleva une famille qui fut au premier rang dans la classe influente et la société trifluvienne, notamment Louis-Joseph, baptisé aux Trois-Rivières le 19 mars 1750, et qui épousa au même endroit, le 17 septembre 1774, Marie-Françoise, la plus jeune des filles de François Lefebvre de Bellefeuille, « seigneur de Pabock (Pabos), » et de Marie-Josephte Hertel de Cournoyer.⁽²⁶⁾ Il mourut aux Trois-Rivières où il fut inhumé le 1 juin 1817,⁽²⁷⁾ après s'être rendu le plus utile citoyen de son temps comme négociant, marguillier, juge de paix, capitaine puis

(24) Presque toutes les causes ayant entraîné une condamnation grave sont portées devant le Conseil supérieur dans les vingt dernières années de la domination française.

(25) J.-E. Roy, *Histoire du notariat au Canada*, I, 195, 389; II, 11.

(26) Ce M. de Bellefeuille, qui paraît être venu de sa seigneurie de Pabos s'établir aux Trois-Rivières vers 1760, y mourut en 1783, âgé de 74 ans. Sa femme décéda vingt ans plus tard, en 1803. (Daniel, *Histoire des Grandes Familles françaises en Amérique*, pp. 474, 475.)

(27) Tanguay, VI, 463.

major de milice, clerc des marchés, inspecteur des cheminées, grand-connétable, seigneur en partie du fief Cournoyer, etc.

Louis Pillard

Louis Pillard, huissier royal et greffier de la juridiction des Trois-Rivières, demeure rue du Coteau.

Où était la rue du Coteau ? Raymond Douville croit que c'était la rue actuelle Bonaventure. Sulte dit de son côté qu'à une époque qu'il lui a été impossible de préciser, « mais qui doit être très ancienne, les habitants des Trois-Rivières avaient battu un sentier qui partait de la rue Notre-Dame, entre le fief Champflour ou Niverville et celui des Jésuites, et se dirigeait vers le grand coteau. » Ce fut l'origine de la rue du Coteau devenue, vers 1800, la rue Bonaventure. ⁽²⁸⁾

Reçu notaire le 24 novembre 1735, Pillard avait, dès le 24 décembre suivant, manifesté le désir de s'établir à la Pointe-aux-Trembles, seigneurie de Neuville, où il ne se trouvait, ainsi que dans plusieurs paroisses de la même côte, notamment à Neuville et au Cap-Santé, aucun notaire. L'intendant l'autorisa à pratiquer dans l'étendue de cette côte du gouvernement de Québec, depuis la banlieue de Québec jusqu'à la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Le 10 mars 1740, Pillard fut aussi nommé huissier royal dans le même district. Il exerçait donc comme notaire dans cette région depuis une dizaine d'années lorsqu'il s'en vint aux Trois-Rivières où il succéda comme greffier, le 15 mars 1746, à Joseph Caron, décédé le 15 février précédent. Son greffe couvre les années 1736-1767 et est déposé aux Trois-Rivières.

Pillard avait épousé, en premières noces, à la Pointe-aux-Trembles de Québec, le 12 août 1737, Marie-Angélique Dubuc, qui fut inhumée aux Trois-Rivières le 5 décembre 1752. Sept mois à peine plus tard, aux Trois-Rivières cette fois, le 26 juin 1753, « maître Louis Pillar, greffier des Trois-Rivières, fils de feu Pierre Pillar et d'Anne Parisette, de la paroisse Saint-Sulpice, de Paris, veuf d'Angélique Du-

⁽²⁸⁾ Sulte, *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 32; vol. 19, pp. 14-17.

buq, » épouse, en secondes noces, Marguerite, fille de Charles Baudry et de Madeleine Beaudoin, des Trois-Rivières.⁽²⁹⁾ Ce digne tabellion fut inhumé aux Trois-Rivières le 12 janvier 1768, à l'âge de soixante-cinq ans.

Douze ans plus tard, le 30 octobre 1779, sa veuve adresse à Haldimand, gouverneur général, une requête dans laquelle elle lui expose qu'elle a été « dans le cas de souffrir les plus grandes afflictions depuis le décès de son mari, et qu'elle s'est vue presque totalement ruinée par les troupes de Sa Majesté qui ont été en la ville des Trois-Rivières, lesquelles lui ont mis une maison hors de service et qu'il lui a beaucoup coûté pour la faire réparer pour pouvoir en retirer quelques loyers pour la subsistance de sa famille. »

Le 10 février 1780, Louis Pillard fils demandait au gouverneur général à succéder à son père dans son emploi de notaire. Le 26 juillet 1784, il revenait à la charge, mais sans plus de succès qu'en 1780.⁽³⁰⁾

M. de Tonnancour

Joseph Godefroy, sieur de Tonnancour, procureur du roi en cette juridiction, demeure en son hôtel, rue et paroisse Notre-Dame, aux Trois-Rivières. Il signe : « God. Tonnancour. » La vie de cet éminent citoyen a été racontée en détail par Pierre-Georges Roy dans son ouvrage *La Famille Godefroy de Tonnancour*.

La veuve La Roche

La « voisine » des dames Chatelain et de Niverville avait nom Françoise Baudry dit Des Buttes, fille de Guillaume et de Jeanne Soulard. Elle avait épousé, aux Trois-Rivières, le 25 août 1732, François Picard dit La Roche, déjà veuf de Geneviève Picard, fille de Pierre et de Jeanne Cédéré.

François Picard dit La Roche était originaire de la paroisse Saint-André, ville de Niort, en Poitou, et tenait une auberge, à sa maison de la rue du Fleuve. Dans un acte du 20 octobre 1714, il se nomme

⁽²⁹⁾ Tanguay, VI, 359.

⁽³⁰⁾ J.-E. Roy, I, 174, 195, 197; II, 11, 80-82.

« François Picard dit La Roche, brasseur, âgé de quarante-six ans. » (Reg. des Audiences, Trois-Rivières.) A son contrat de mariage avec Françoise Baudry, il se nomme « François Picard dit La Roche, aubergiste ». (Grefte Petit, 21 août 1732). Dans une transaction avec les héritiers Baudry (Grefte Pressé, 22 avril 1742), il se nomme « François Baudry dit La Roche, aubergiste, demeurant en cette ville, rue sur le bord du fleuve. »

Quand il épousa Françoise Baudry, l'aubergiste La Roche n'était plus une jeunesse, ayant soixante-cinq ans environ. Il devait mourir le 5 avril 1743, et l'acte de sa sépulture lui donne soixante-seize ans. Quant à son épouse, la veuve La Roche, elle ne mourut que le 2 avril 1771, à l'âge de quatre-vingts ans.

Le couple n'avait pas d'enfants, et lorsque La Roche mourut, en 1743, il avait pour l'assister dans son travail d'aubergiste un jeune homme du nom de Paul Fraigneau, qu'il disait être son neveu, sa mère étant une Baudry dit Des Buttes. Par un acte de donation, La Roche spécifia que Fraigneau continuerait à gérer l'auberge et garderait avec lui la veuve La Roche. A l'époque où se situe notre récit, en 1759, la veuve La Roche avait environ soixante-huit ans, et elle demeurait à l'auberge avec son fils adoptif.

François Picard dit La Roche semble avoir réalisé une petite fortune avec son auberge. A la mort de sa première femme, il avait plus de 4,000 livres. Et dans son dernier inventaire, il déclare avoir, autour de son auberge, « des dépendances, écuries et hangars. »

Tout près de la maison de la veuve La Roche, mais en arrière du jardin des Récollets, sur la rue du Fleuve également, avait résidé vers 1715 François Dufault, menuisier, gendre de Nicolas Perrot, dont il avait épousé la fille Françoise.⁽³¹⁾

* * *

Les deux femmes blessées sont :

Madame Chatelain : Marguerite Cardin, âgée de cinquante-un ans, épouse de Jean-François Chatelain, capitaine réformé dans les

(31) Notes gracieusement fournies par Raymond Douville.

troupes de la Marine et propriétaire du fief Sainte-Marguerite et du marquisat Du Sablé, demeure rue des Pères, paroisse Notre-Dame. Elle signe : « Cardin Chastelin. » Jean-François Chatelain fut inhumé aux Trois-Rivières le 29 avril 1761.⁽³²⁾

Madame de Niverville : Marie-Josephite Chatelain, fille de Jean-François et de Marguerite Cardin, est âgée de vingt-deux printemps et mariée depuis deux ans (5 octobre 1757, aux Trois-Rivières), à Joseph⁽³²⁾, chevalier de Niverville, lieutenant d'infanterie dans les troupes de la Marine, fils de feu Jean-Baptiste Boucher de Niverville, en son vivant lieutenant réformé, seigneur de Chambly, et de feu Marguerite-Thérèse Hertel.⁽³⁴⁾ Ce dernier dut mourir vers 1752 puisque le 23 mars 1752 on partage entre ses enfants la seigneurie de Chambly, moitié en faveur de Jean-Baptiste aîné⁽³⁵⁾, et moitié indivise en faveur du puîné Joseph, ses frères et ses soeurs. Le 25 janvier 1754, Joseph, chevalier de Niverville, achète de ses frères et soeurs cette moitié indivise.

Madame de Niverville n'a pas d'enfants⁽³⁶⁾ et demeure chez sa mère ci-dessus nommée. Elle signe : « Chastelain Niverville. » Décédée aux Trois-Rivières le 23 avril 1795. Le 31 août 1804, le chevalier de Niverville, colonel en retraite des milices du nord du district des Trois-Rivières, est enterré à son tour aux Trois-Rivières, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Anne, douze ans et demi, et Marguerite, huit ans, enfants de madame Chatelain et soeurs de madame de Niverville, demeurent dans la même maison.

Les absents

Le procès eut lieu aux Trois-Rivières du 21 août au 11 septembre 1759, et ni Chatelain, ni son fils Louis-Jean-François (dix-sept

⁽³²⁾ Tanguay, III, 39.

⁽³³⁾ Joseph-Claude est le véritable nom de baptême du chevalier de Niverville, né aux Trois-Rivières le 22 sept. 1715. L'acte de foi et hommage de 1781 le dit explicitement. (Cf. P.-G. Roy, *Inu. des Concessions en fief et seigneurie*, III, 189.)

⁽³⁴⁾ *M.S.R.C.*, 1910, pp. 49-52.

⁽³⁵⁾ Tanguay (II, 377) le fait naître en 1716, mais il était l'aîné de Joseph, né en 1715. J.-B. a dû naître en 1709.

⁽³⁶⁾ Tanguay, II, 386; III, 39.

ans), ni Niverville, ni Saint-Martin n'y figurent. Ils étaient à l'armée, comme tant d'autres.

LE FIEF SAINTE-MARGUERITE ET LE MARQUISAT DU SABLÉ

Le marquisat Du Sablé avait été concédé par la Compagnie de la Nouvelle-France à Jacques Le Neuf de la Poterie, le 29 mars 1649, et acquis de celui-ci, le 13 novembre 1686, (Grefte Gilles Rageot, notaire à Québec), par Charles Aubert de la Chesnaye. A sa mort, le 2 septembre 1702, cette terre passa par entente entre frères et soeurs, à son fils Louis, sieur du Forillon, lequel, le 9 juin 1707, acheta le fief Boyvinet ou Sainte-Marguerite d'après saisie des biens de Jacques Dubois faite à la demande de ce même Louis Aubert et de son associé Jean Gobin.

Le 4 novembre 1712, par contrat devant Florent de la Cetière, Louis Aubert et sa femme Barbe Le Neuf vendent à Louis-François de Galifet, moyennant 400 livres, le fief Sainte-Marguerite « y compris⁽³⁷⁾ le prix de douze arpents en superficie proche de la Commune des Trois-Rivières vulgairement appelé le marquisat Du Sablé. »⁽³⁸⁾

Le 30 janvier 1723, Etienne Véron de Grandmesnil, marchand, par procuration de Louis-François de Galifet, seigneur de Caffin, chevalier de Saint-Louis, ancien gouverneur des Trois-Rivières, rend foi et hommage pour les deux terres ensemble.

Le 5 avril 1753, à Paris, par-devant Charlier et Demeules, notaires, Louis-François, marquis de Galifet, et Catherine-Marie de Galifet, fille majeure, demeurant à Avignon, vendent à Jean-François Chatelain les terres ci-dessus pour 1400 livres. Par donation entre vifs, par-devant Louis Pillard, notaire, aux Trois-Rivières, le 25 février 1767, Marguerite Cardin, veuve du dit Chatelain, passa cinquantièmes de tous ses biens à son gendre Joseph Boucher de Niverville, réservant un-sixième indivis à ses filles Anne et Marguerite Chatelain.

⁽³⁷⁾ Sur le plan de 1685 on voit déjà ces terrains marqués du nom de La Chesnaye.

⁽³⁸⁾ *B.R.H.*, 1917, pp. 298, 330; P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, III, 187.

Ce même Niverville rendit foi et hommage, le 10 février 1781, pour le marquisat Du Sablé, le fief Sainte-Marguerite, le fief Champflour, aussi nommé de la Poterie et de Niverville,⁽³⁹⁾ dans la ville des Trois-Rivières, un autre fief sans nom également situé aux Trois-Rivières, et la seigneurie de Chambly.

Cet autre fief se comporte comme suit : tenant d'un côté au bout des terres de Jacques Aubuchon et de feu Bertrand Fafard, d'un côté à Jean Véron de Grandmesnil, et d'autre côté à feu Etienne Vien, trois arpents de front sur dix-huit de profondeur, en fief sans justice.

Le 23 septembre 1800, Joseph Boucher de Niverville, père et fils, (mêmes noms et prénoms),⁽⁴⁰⁾ laissent vendre à l'encan leur marquisat Du Sablé,⁽⁴¹⁾ en ville, « contenant à peu près dix arpents en superficie. » Aaron Hart, l'avidé marchand juif des Trois-Rivières, l'achète aux prix de £ 21 courant, du shérif Henry Blackstone.⁽⁴²⁾

Joseph-Michel, né aux Trois-Rivières le 9 mars 1765, du mariage du chevalier de Niverville à Marie-Josephte Chatelain, avait eu pour parrain Joseph-Michel Le Gardeur, sieur de Croisille et de Montesson, et pour marraine Monique-Marguerite Chatelain, sa tante. Il épousa au même endroit, le 6 mars 1805, Louise Chaficoinet, veuve d'Etienne, Abénakis, fille de Louis Chaficoinet, Sauvage abénakis, et de Marguerite Kilonofaber, ses père et mère. En 1811, faisant son testament, elle dit se nommer Louise-Victoire Chaouiginette. Par ce testament (Grefte N.-B. Doucet, Montréal, Nos. 3025-3026) on constate que Louise-Victoire, lors de son mariage à M. de Niverville, avait un fils, Sauvage abénakis, du nom d'Antoine Etienne Ouauolomette dit La Vérité, fruit de son alliance avec son premier mari. Le registre des Trois-Rivières, à la date du 9 juillet 1810, nous révèle qu'Etienne La Vérité, Sauvage abénakis, et Monique de Niverville, soeur de Joseph-Michel Boucher de Niverville, ont été parrain et marraine d'un Sau-

⁽³⁹⁾ P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, II, 71-75; III, 185-189; Sulte, *Mélanges historiques*, vol. 18, pp. 19-23; vol. 19, pp. 14-16, 70-73.

⁽⁴⁰⁾ Joseph-Claude et Joseph-Michel.

⁽⁴¹⁾ *B.R.H.*, 1900, p. 248; 1915, p. 46; P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 289-291.

⁽⁴²⁾ Sur Blackstone, voir notre étude dans *Les Cahiers des Dix*, 1936, no. 1, pp. 213-232.

vage tête-de-boule, âgé d'environ vingt-deux ans, baptisé ce jour-là sous le nom d'Antoine. (Papiers Montarville Boucher de la Bruère, Séminaire des Trois-Rivières). Les gens du peuple nommaient familièrement Louise-Victoire « La Blanche », d'après la tradition recueillie dans sa jeunesse par Benjamin Sulte. Elle se coupa la gorge, dit-on, en apprenant, sur de fausses nouvelles, que son mari avait été tué à la guerre, en 1813. D'après les papiers de la famille de Niverville, elle fut inhumée le 2 octobre 1813, âgée de cinquante-trois ans.

Joseph-Michel Boucher de Niverville épousa en secondes noces, vers 1815, Josephite Laviolette, qui lui donna quatre enfants : Joseph, Josephite-Jeanne, Marie-Louise et Louis-Charles. Ce dernier fut maire de la ville des Trois-Rivières, député du double mandat, et il venait d'être nommé shérif de sa ville natale, lorsqu'il mourut le 4 août 1869, à l'âge de quarante-quatre ans. Joseph-Michel Boucher de Niverville décéda le 16 mars 1853, et fut inhumé le 19, âgé de quatre-vingt-huit ans. Il avait été interprète et agent des Indiens de 1812 à 1837. C'est sur sa propriété, entre les rues Bonaventure, Hart et Alexandre, que les Sauvages campaient au cours de leurs séjours prolongés aux Trois-Rivières.⁽⁴³⁾

* * *

Apparemment, nous voilà rendu loin du tragique incident de 1759. Nous disons avec intention : apparemment, car dans l'histoire et la tradition, tout se tient. Le Manoir Niverville, l'ancienne résidence du procureur du roi Godefroy de Tonnancour, la maison de Gannes, la vieille église des Récollets et le couvent des Ursulines sont aujourd'hui les seules reliques qui, aux Trois-Rivières, nous rappellent cette époque.

L'automne dernier, je me suis rendu flâner dans cette partie de la cité de Laviolette. J'ai revu les lieux témoins de l'incident. La « rue des Pères » est toujours cette petite rue étroite et tranquille d'il y a près de deux cents ans, et d'où l'on peut admirer encore les quel-

⁽⁴³⁾ Benjamin Sulte, *Mélanges historiques*, vol. 20, pp. 70, 74; vol. 21, p. 62.

ques rares maisons de l'époque. Au cours de cette flânerie, je me remémorais ces lignes que Jules Mazé place en tête de son ouvrage sur le vieux Paris : *Vieux logis, vieilles histoires*, réflexions qui nous apportent une preuve de plus que les historiens amateurs, — comme nous sommes tous chez les « Dix, » — éprouvent, je ne sais pourquoi, le besoin de se justifier parfois, en face des historiens professionnels et du public, de cette passion qui les ronge pour les choses du passé. Jules Mazé écrivait donc : « Ces vieux logis, ces murailles noircies et rongées par le temps semblent avoir conservé comme un reflet de ce passé où nous allons parfois chercher l'oubli du présent. On se sent, dans leur ombre, plus près des êtres dont elles rappellent le souvenir et qu'on s'efforce, par la vigueur du rêve, d'arracher pour quelques instants au néant ».

Je n'ai moi-même pas d'autre excuse à invoquer, pour avoir remué ces quelques souvenirs du passé.

Gérard Malchelosse